



COMMUNE DE GENNES	DELIBERATION
<p><i>Nombre de Conseillers :</i> <i>En exercice : 12</i> <i>Présents : 8</i> <i>Votants : 9</i></p> <p><i>Date de convocation :</i> 21/02/2025</p> <p><i>Date d'affichage :</i> 03/03/2025</p>	<p>Le vingt-sept février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent</p> <p>Membres présents : Dominique HENRY, Jean-Michel LHOMMÉE, Carine PARRENIN, Anne-Sophie PARRIAUX, Laurent ROPERS, Agnès SANCEY-FOURNEROT, Jean SIMONDON, Jérôme VILLEQUEZ</p> <p>Membres excusés : Michel JANNIN, procuration à Dominique HENRY Philippe GENILLOUX</p> <p>Membres absents : Alicia MAGGI, Thomas MOUGIN</p> <p>Secrétaire de séance : Jérôme VILLEQUEZ</p>

➤ **250202 : Suppression d'un poste d'adjoint technique à temps plein et création d'un poste d'adjoint technique à temps partiel 80 %**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le budget communal ;

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 selon lequel les emplois de la collectivité sont créés par le conseil municipal

Considérant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant que la délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé.

Le maire expose au Conseil municipal la justification de supprimer un emploi d'adjoint technique à temps plein, occupé par Madame Mottas Aline jusqu'à sa mutation en septembre 2021, et la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique à temps partiel à 80 %, en raison du recrutement de Monsieur Thierry Emmanuel, qui a remplacé Madame Mottas en septembre 2021, et est actuellement employé par la commune en contrat de droit privé « PEC », contrat qui prend fin en février 2025.

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- la suppression du poste d'adjoint technique, emploi permanent à temps plein.
- la création d'un poste d'adjoint technique, emploi permanent, à temps partiel à 80 %
- le recrutement à ce poste d'adjoint technique à temps partiel de Monsieur Emmanuel Thierry.
- d'apporter les modifications induites au tableau des emplois de la commune

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget chapitre 012 article 64131 « Rémunérations »

Le maire est chargé, avec l'appui des services du Centre de gestion du Doubs, de la formalisation de l'opération et de la signature de tous documents nécessaires.

Le maire
Jean SIMONDON

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture